

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

## PARC ASTERIX COMMUNE DE PLAILLY

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale unique **du mercredi 15 mai 2024 au samedi 15 juin 2024 inclus**

sur le projet de la **Compagnie des Alpes/Grévin et Cie SA Parc Astérix**  
pour le projet d'aménagement global du Parc Astérix  
Commune de **PLAILLY**

1. L'enquête publique au titre de l'urbanisme porte sur une demande de permis de construire déposé auprès de la mairie de PLAILLY.
2. L'enquête publique environnementale porte sur le projet d'aménagement global du Parc Astérix de la commune de PLAILLY relevant pour les activités soumises au régime de l'autorisation, des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 2.1.5.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.3.1.0, 3.2.3.0, au titre de la loi sur l'eau et comportant une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées (ou aux espèces et habitats protégés) au titre du 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement
3. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
4. Le maire de PLAILLY est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire qui peut être un accord ou un refus.
5. M. Yves Morel, directeur achat et études, ingénieur agro-alimentaire en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.  
M. Michel Marseille, ingénieur en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire.

Par arrêté préfectoral, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du **mercredi 15 mai 2024 au samedi 15 juin 2024 inclus**.

6. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Plailly. Le commissaire enquêteur y assurera des permanences dans la mairie pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Mercredi 15 mai 2024 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;**
- **Samedi 25 mai 2024 de 8h30 à 11h30 ;**
- **Vendredi 14 juin de 8h30 à 11h30 ;**

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, le dossier de demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et du Conseil national de protection de la nature et les réponses à ces avis de la Compagnie des Alpes/Grévin et Cie SA Parc Astérix, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
  - aux heures d'ouverture **dans la mairie de Plailly,**
  - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
  - sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (documents téléchargeables): [www.oise.gouv.fr/EP60-Eau-et-milieux-aquatiques](http://www.oise.gouv.fr/EP60-Eau-et-milieux-aquatiques)
  - sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5345>

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Plailly,
- par courrier adressé à la commune de Plailly à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5345>
- par courrier électronique adressé à : [enquete-publique-5345@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5345@registre-dematerialise.fr) (en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Astérix »)

9. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, à l'issue de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/EP60-Eau-et-milieux-aquatiques](http://www.oise.gouv.fr/EP60-Eau-et-milieux-aquatiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de **Mme Morgane WARAU GERGELY - Responsable Environnement du Parc - M Galus - Chef de Projets du Parc - mail : [enquete.publique2024amenagements@parcasterix.com](mailto:enquete.publique2024amenagements@parcasterix.com)** – ou à la Direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS